

**LE CENDRE**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 juin 2020.

Date de la séance : 17 juin 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 28

Absent avec procuration : 1

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

**Absents avec procuration** : M. Damien BONJEAN procuration à M. José MAGALHAES.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°20/06/17/001****OBJET : Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent leur installation.

Le projet de règlement intérieur joint en annexe est organisé autour de grandes thématiques, qui permettent d'aborder toute l'organisation et le fonctionnement du Conseil Municipal (délai de convocation, travaux préparatoires, débats, groupes politiques au sein de l'assemblée...). Le projet précise notamment la liste et la composition des commissions communales qui sont chargées de préparer certaines des décisions relevant des compétences du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur dont la copie intégrale sera annexée à la présente délibération.**

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.